

Sujet 1

Utilisation du liquéfacteur no 2

Nature de l'intérêt relatif à ce sujet

L'ACEFQ veut s'assurer que les conditions d'utilisation et la répartition des coûts reliés à l'usage de l'usine LSR soient équitables et exempts d'interfinancement tant lorsque GM GNL utilise les actifs de liquéfaction de la daQ que lorsque la daQ utilise les actifs de liquéfaction de GM GNL.

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées

En ce qui concerne l'utilisation des actifs de la daQ par GM GNL, l'ACEFQ considère que, au-delà de l'allocation des coûts de l'usine LSR strictement reliés aux services rendus à GM GNL, il y aurait lieu de mettre en place une planification limitant les possibilités d'encourir des coûts additionnels pour acquérir des outils (transport ou entreposage) d'hiver. Si GM GNL ne peut être tenu responsable de ce risque de coûts additionnels encourus en cours d'hiver, il y a lieu de s'assurer que les services rendus à GM GNL ne puissent pas occasionner des coûts plus élevés que les revenus qu'ils génèrent.

Quant à l'utilisation des actifs de liquéfaction de GM GNL par la daQ, l'ACEFQ partage l'approche suggérée par Énergir à l'effet que, pour qu'une transaction soit avantageuse pour la daQ, son prix doit être inférieur au coût variable de l'utilisation du liquéfacteur No 1 et que, à l'inverse, il doit être pour GM GNL supérieur ou égal au coût variable découlant pour elle de la transaction. Énergir en conclut donc qu'elle devrait s'assurer que le prix offert par GM GNL soit supérieur ou égal à son coût variable plutôt qu'égal à son coût complet.

L'ACEFQ constate cependant qu'Énergir n'indique pas comment elle pourrait effectuer un tel arbitrage ni selon quelles modalités. L'ACEFQ cherchera à s'assurer que de telles modalités sont proposées, applicables et équitables.

D'autre part, l'ACEFQ prend note de l'affirmation d'Énergir à l'effet que l'utilisation au coût complet du liquéfacteur No 2 serait possible en période hivernale et "pourrait" s'avérer plus avantageuse que d'autres options. L'ACEFQ ne se satisfait cependant pas de la proposition d'Énergir à l'effet de présenter les transactions éventuelles a fortiori lors des rapports annuels. L'ACEFQ considère que des critères d'arbitrage devraient être proposés et approuvés préalablement.

Manière dont vous entendez faire valoir votre position

L'ACEFQ soumettra des demandes de renseignement et développera ses conclusions et recommandations sur ce sujet dans sa preuve écrite.

Sujet 2

Outil de maintien de la fiabilité

Nature de l'intérêt relatif à ce sujet

L'ACEFQ est d'avis que le calcul en cours d'hiver du besoin d'un outil de maintien de la sécurité des approvisionnements doit être considéré.

L'ACEFQ est en désaccord avec le rejet de cette option par Énergir.

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées

Contrairement à Énergir, l'ACEFQ est d'avis que le besoin d'un outil de maintien de la sécurité d'approvisionnement peut et devrait être calculé en cours d'hiver. Bien que GM GNL ou une tierce partie n'ait pas à assumer les coûts additionnels d'un besoin constaté en cours d'hiver, l'ACEFQ ne voit pas en quoi ce constat peut justifier qu'aucune nouvelle approche ne soit proposée par Énergir.

L'ACEFQ constate d'ailleurs qu'Énergir effectue déjà une optimisation de ses outils d'approvisionnement en cours d'hiver qui implique de recalculer le besoin en maintien de la fiabilité.

L'ACEFQ ne partage pas le point de vue du Distributeur à l'effet que, si le calcul du besoin d'outil de maintien se faisait en cours d'hiver, l'optimisation des coûts du Distributeur se ferait nécessairement au détriment de GM GNL.

L'ACEFQ constate que la démonstration d'Énergir à l'effet qu'un calcul du besoin d'un outil de maintien en cours d'hiver ne serait pas utile ne repose que sur l'analyse d'une situation particulière (la situation de l'hiver 2017-20218, a fortiori). L'ACEFQ soumet qu'une telle démonstration, limitée à une seule situation, n'est pas concluante.

Manière dont vous entendez faire valoir votre position

L'ACEFQ adressera des demandes de renseignements et soumettra des conclusions et recommandations sur ce sujet dans sa preuve écrite.

Sujet 3

Transactions prévues avec GM GNL en 2020

Nature de l'intérêt relatif à ce sujet

L'ACEFQ prend acte qu'Énergir ne prévoit aucune transactions avec GM GNL pour l'année financière 2020.

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées

L'ACEFQ ne se prononcera pas sur ce sujet.

Sujet 4

Contrat cadre convenu avec GM GNL

Nature de l'intérêt relatif à ce sujet

L'ACEFQ est d'avis que les paramètres généraux que doivent respecter les transactions avec affiliés devraient être approuvés par la Régie et servir de balises à respecter.

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées

L'ACEFQ désire réserver ses droits de se prononcer en cours d'audience, si la Régie le juge opportun, sur les aspects réglementaires et juridiques à considérer lors de l'examen de l'entente-cadre déposée sous pli confidentiel.